

Département  
du Haut-Rhin

## Commune d'Uffholtz

Arrondissement  
de THANN

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 31 août 2009 – 20h

Nombre de  
conseillers  
Elus : 15

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul WELTERLEN, Maire  
d'Uffholtz

Conseillers en  
fonctions : 15

#### **Sont présents :**

M. Rémi DUCHENE, Mme Monique BIZZOTTO, M. Yvan BLUM, Mme  
Nathalie HALLOY, adjoints au Maire,  
Mme Sandrine HIERHOLTZER, M. Daniel GRASSLER, M. Alain ELBISSER,  
Mme Françoise FLESCHE, M. Michel KNOERR, Mme Véronique  
QUENNOUELLE, et M. Raymond SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Conseillers présents :  
12

#### **Absents :**

M. MORITZ qui a donné procuration à M. DUCHENE  
Mme MURA qui a donné procuration à Mme QUENNOUELLE  
Mme LINDENSCHMIDT qui a donné procuration à M. SCHNEIDER

Convocation adressée le 24 août 2009.

**Point n°8 :** Divers

#### **c) motion Saint-Nicolas**

Monsieur le Maire indique que la presse régionale vient de relater la démarche effectuée par deux villes lorraines, Nancy et Saint-Nicolas-de-Port, qui souhaitent s'approprier l'usage exclusif du nom de « Saint-Nicolas ».

Comme vous le savez, toutes les Communes d'Alsace organisent des festivités début décembre avec comme personnage principal le « Saint-Nicolas ».

Cette tradition, bien vivante en Alsace doit être soutenue et fait partie d'une culture populaire vraiment reconnue.

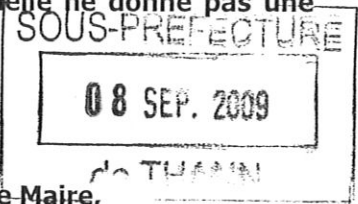
**Le Conseil municipal à l'unanimité est opposé à toute « privatisation » de la « Saint-Nicolas » et demande que l'Institut National de la Propriété Intellectuelle ne donne pas une suite favorable à la demande déposée par les deux villes lorraines.**

Pour extrait certifié conforme  
Uffholtz, le 2 septembre 2009

Décision exécutoire  
par transmission en Sous-préfecture le 3 septembre 2009  
par publication le 3 septembre 2009



Le Maire,



Jean-Paul WELTERLEN.